



Inscription et réinscription - Associations

Nom de l'association

Titulaire de la carte

Adresse de la structure

Numéro de téléphone :

Email :

Horaires de contact :

Je soussigné(e) _____ , responsable de la structure, mandate Mme, M _____ pour souscrire ou renouveler une inscription au nom de l'association.

Le titulaire de la carte est responsable des documents empruntés.

Fait à :

Le :

Signature

1^{ère} inscription réinscription

Numéro de la carte :

Je m'engage à respecter le règlement intérieur de la médiathèque, disponible sur place et en ligne (<https://issoire-pom.c3rb.org/>).

La carte « Associations » est proposée à tout groupe désirant emprunter des documents à la médiathèque René-Char.

Mode d'emploi

La carte « Associations » est payante et valable 1 an. Elle est nominative, elle engage la responsabilité du titulaire et du responsable de la structure.

Pour l'inscription, il est nécessaire de fournir l'attestation remplie et signée par le responsable de la structure.

La carte « Associations » est une carte professionnelle : elle ne peut en aucun cas être utilisée pour des emprunts personnels ou familiaux.

Prêt de documents

La carte permet l'emprunt de **30 documents** plus 1 malle thématique, 1 butaï avec 5 histoires et 2 jeux ou jouets, pour une durée de **6 semaines**, sans possibilité de prolongation.

Tous les documents sont empruntables à l'exception des DVD et des liseuses.

Règles de bon usage

En cas de perte ou de détérioration d'un document ou de matériel prêté, il sera demandé de le remplacer à l'identique ou par un document de même valeur après entente avec les bibliothécaires. En cas de non-respect de cette consigne, la bibliothèque s'autorise à bloquer la carte du titulaire.